

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE**

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Le Mans le 10 septembre 2019

Avis d'impôt 2019 (sur les revenus 2018)

L'avis d'impôt sur les revenus 2018 est disponible sur votre espace particulier en ligne ou bien l'administration fiscale vous l'a adressé par courrier postal.

Cet avis d'impôt ne concerne pas les revenus 2019 pour lesquels vous êtes prélevé à la source depuis le 1^{er} janvier 2019.

Pour éviter un double prélèvement en 2019 (le prélèvement à la source de vos revenus de 2019 et le prélèvement de l'impôt sur vos revenus de 2018), **l'impôt sur vos revenus courants de 2018 a été effacé** (dispositif dit de « l'année blanche » sous la forme du « crédit d'impôt de modernisation du recouvrement »).

Toutefois **quelques contribuables ont un montant à payer pour les revenus de 2018** (revenus exceptionnels, reversement d'un trop perçu du crédit d'impôt perçu en janvier 2019 ou revenus n'entrant pas dans le champ du prélèvement à la source).

↳ **Si vous êtes dans ce cas, une action est attendue de votre part pour régler le solde au plus tard le 16 septembre 2019 :**

- > **Soit en ligne** (sur impots.gouv.fr) ou sur l'application mobile « [impots.gouv](http://impots.gouv.fr) » (sur smartphone ou tablette), vous bénéficiez alors d'un délai supplémentaire jusqu'au **21 septembre 2019** ;
- > **Soit par TIP SEPA ou par chèque** si l'avis d'impôt que vous avez reçu par courrier comporte un talon de paiement : l'encaissement est alors effectué dès réception ;
- > **Soit par carte bancaire ou en espèces** auprès de votre centre des finances publiques, **si le montant que vous devez payer est inférieur ou égal à 300 €.**

Bon à savoir :
"Avis d'impôt sur les revenus 2018 : les réponses à vos questions"

[Rendez-vous sur cette page d'impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Logo of the French Republic and the Ministry of Finance (Ministère de l'Économie et des Finances).
impots.gouv.fr
Votre espace particulier
Votre espace professionnel
Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International
ex : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...
Avis d'impôt
DES QUESTIONS SUR VOTRE AVIS D'IMPÔT SUR LES REVENUS 2018 ?
Année blanche, revenus exceptionnels, crédits et réductions d'impôt... avec le prélèvement à la source, les choses ont changé. C'est pourquoi, vous avez peut-être des interrogations sur ce qui apparaît sur l'avis d'impôt sur le revenu que vous venez de recevoir.
Pour vous aider à comprendre l'essentiel, nous vous proposons des questions-réponses spécialement conçues pour l'occasion.
► [Consulter les questions-réponses](#)

**Pour toute autre question, nous vous invitons à appeler
le 0 809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)
ou à vous adresser à votre centre des finances publiques.**